Français > Vivre ensemble > Logement > **Déménagement**

Déménagement

Vous déménagez pour la première fois dans le canton de Saint-Gall ou vous changez de domicile dans le canton ?

Il y a beaucoup de choses auxquelles il faut penser lors d'un déménagement.

La liste de contrôle est conçue pour vous aider à prendre en compte toutes les étapes importantes de la planification.

Un déménagement prend du temps et coûte du temps et de l'argent. Par conséquent, commencez vos préparatifs tôt.

Afin que vous puissiez planifier toutes les démarches administratives, voici une liste des tâches les plus importantes :

Avant le déménagement:

- Désinscrivez-vous de votre ancienne municipalité de résidence demandez au Einwohneramt (② Autorité responsable de l'enregistrement des résidents) si vous devez vous présenter en personne.
- Si vous possédez un chien, vous devez également le radier de l'ancienne commune de résidence.
- Si vous êtes nouveau dans le canton de Saint-Gall, veuillez contacter Strassenverkehrsamt (? Autorité de la circulation routière) pour changer la plaque d'immatriculation de votre véhicule.
- Si vous déménagez dans le canton de Saint-Gall, veuillez informer l'Office de Strassenverkehrsamt (② Autorité de la circulation routière) de votre nouvelle adresse de domicile. Pour ce faire, vous devez envoyer la carte grise d'origine pour ajustement.
- Contactez la direction de l'école si vos enfants sont en âge d'être scolarisés.
- N'oubliez pas d'informer votre fournisseur d'électricité, de gaz et d'eau afin que le relevé du compteur soit vérifié.
- Informez votre opérateur téléphonique du déménagement (réglage de la connexion à la ligne fixe, à Internet et à la télévision numérique).
- Informez vos partenaires contractuels de la nouvelle adresse: banque, employeur, caisse de compensation, cabinet médical, cabinet dentaire, caisse d'assurance maladie, compagnie d'assurance, éditeur de journaux, etc.
- Veuillez contacter le bureau de poste afin que votre courrier puisse être réexpédié à la nouvelle adresse.

Le jour du déménagement:

- Lors de la remise de l'appartement, vous remplissez un protocole de restitution avec le propriétaire.
- Retournez toutes les clés.
- Remplissez un protocole d'entrée avec le propriétaire du nouvel appartement.

Après le déménagement:

- Inscrivez-vous au Einwohneramt (⑦ Autorité responsable de l'enregistrement des résidents) de votre nouvelle commune de résidence dans les délais impartis (généralement dans les 14 jours).
- La nouvelle commune de résidence en informe alors Steueramt (② Autorité compétente en matière d'impôts).
- Si vous possédez un chien, vous devez l'enregistrer auprès Einwohneramt (② Autorité responsable de l'enregistrement des résidents) de la nouvelle commune de résidence.



eDéménagement

Enregistrez votre changement de résidence directement en ligne.

Points de contact

Trouvez le bon point de contact, le bon conseil ou la bonne autorité dans votre région: Points de contact

@ 2024 Informationsplattform für Zugewanderte im Kanton St.Gallen